HOSPICES CIVILS DE LYON
Etablissement support du GHT Val Rhône Centre
Direction des Achats
45 rue Villon
CS 48283
69373 LYON CEDEX 08

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

T26_4009
ACCORDS-CADRES TRAVAUX 2027-2030
DES DIVERS ETABLISSEMENTS DES HOSPICES CIVILS DE LYON
DU GHT VAL RHONE CENTRE
ET DU GCS BLANCHISSERIE
RELANCE DU LOT 9 : SERRURERIE - MENUISERIE ACIER/ALU - METALLERIE

Date et heure limites de réception des plis

MERCREDI 6 JANVIER 2027 à 12 Heures 30

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION 5

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION 5
1.2 DUREE DU MARCHE 8
1.3 PROCEDURE DE PASSATION 8
1.4 FORME DU MARCHE 8
1.5 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN LOTS 8
1.6 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN TRANCHES 8
1.7 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES 9
1.7.1 VARIANTES. 9
1.7.2 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES. 9
1.7.3 SOLUTIONS ALTERNATIVES. 9

ARTICLE 2. VISITES. 9

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION 9

3.1 FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS 9
3.2 NIVEAUX SPECIFIQUES MINIMAUX EXIGES 9
3.3 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION : CLAUSE SOCIALE 10

ARTICLE 4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 10

ARTICLE 5. DISPOSITIONS GENERALES 11

5.1 MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION 11
5.2 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION 11
5.3 COMMUNICATION DEMATERIALISEE 11
5.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 11
5.5 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT 12

ARTICLE 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 12

6.1 PRESENTATION DE LA CANDIDATURE 12
6.2 PRESENTATION DE L'OFFRE 14

ARTICLE 7. CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS 15

ARTICLE 8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 15

8.1 EXAMEN DE LA CANDIDATURE 15
8.2 EXAMEN DES OFFRES 15
8.3 AUDITION 16

ARTICLE 9. NOTIFICATION – ATTRIBUTION 16

9.1 ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES 16
9.2 INFORMATIONS DES CANDIDATS EVINCES 16
9.3 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHE 16
9.4 SIGNATURE INDIVIDUELLE DES FICHIERS PAR L'ATTRIBUTAIRE 17

ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 17

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Préambule

Aux termes de l'arrêté N°2025-17-1152 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 17 décembre 2025, le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Val Rhône Centre » est composé des établissements suivants :

- Les Hospices Civils de Lyon, dont le siège est situé 3 quai des Célestins, 69002 LYON, désignés **établissement support ;**
- Le Centre Hospitalier de Beaurepaire dont le siège est situé 41 avenue Louis Michel Villaz, 38270 Beaurepaire ;
- Le Centre Hospitalier de Condrieu dont le siège est situé 10 rue de la Pavie, 69420 Condrieu ;
- Le Centre Hospitalier de Givors dont le siège est situé 9 avenue Professeur Fleming BP122, 69700 Givors ;
- Le Centre Hospitalier du Mont d'Or, dont le siège est situé 6 rue Notre Dame, 69250 Albigny sur Saône ;
- L'hôpital Intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône dont le siège est situé 53 Chemin de Parenty, 69250 Neuville sur Saône ;
- Le Centre Hospitalier du Pilat Rhodanien dont le siège est situé 1 place Abbé Vincent, 42410 Pélussin ;
- Le Centre Hospitalier de Sainte Foy lès Lyon dont le siège est situé 78 chemin de Montray, 69110 Sainte Foy lès Lyon ;
- Le Centre Hospitalier de Vienne dont le siège est situé montée du docteur Chapuis BP127, 38200 Vienne ;
- Le Centre Hospitalier Le Vinatier, dont le siège est situé 95 boulevard Pinel, BRON 69678 Cedex.

Les Hospices Civils de Lyon, en tant qu'établissement support assurent la passation des marchés et de leurs avenants, chaque établissement partie assurant l'exécution desdits marchés.

Les responsabilités respectives de l'établissement support et des établissements parties se répartissent comme suit :

	Etablissement support	Etablissements parties	Observations
Passation, Signature notification du marché et de ses avenants, Résiliation du marché	X		
Envoi des bons de commande et Ordres de service	X	X	Chaque partie pour ses propres besoins
Gérer les procédures de révisions des prix des marchés	X		
Procéder à la reconduction des marchés	X		
Agrément des sous-traitants	X		
Délivrance du certificat de cession de créances		X	
Appliquer les pénalités	X	X	Les pénalités d'exécution sont appliquées le cas échéant par l'établissement concerné
Gérer les procédures précontentieuses et contentieuses formées au titre de la procédure d'attribution, la passation des avenants, la reconduction, la résiliation des marchés, et la révision des prix.	X		

Au sens du présent document :

- « L'acheteur » est le pouvoir adjudicateur qui conclut le marché avec le titulaire, ci-après les HCL (Hospices Civils de Lyon, établissement support du GHT) ;
- Le titulaire est la société contractante désignée dans l'acte d'engagement, ci-après « le titulaire » ou « le prestataire » ; en cas de groupement d'opérateurs économiques, le « titulaire » désigne le groupement représenté par son mandataire ;
- Les établissements comprennent l'établissement support et les établissements parties du GHT Val Rhône Centre, bénéficiaires le cas échéant du présent marché.

Article 1. Objet, forme et organisation de la consultation

1.1 Objet de la consultation

Description succinte de la consultation :

T26_4009
ACCORDS-CADRES TRAVAUX 2027-2030
DES DIVERS ETABLISSEMENTS DES HOSPICES CIVILS DE LYON
DU GHT VAL RHONE CENTRE
ET DU GCS BLANCHISSERIE
RELANCE DU LOT 9 : SERRURERIE - MENUISERIE ACIER/ALU - METALLERIE

Ces Accords-Cadres TRAVAUX concernent des marchés de travaux à bons de commande permettant de réaliser les prestations suivantes :

- Urgences / dépannages ;
- Petits travaux ;
- Campagnes de travaux amélioratifs ;
- Opérations de travaux (sous maîtrise d'oeuvre).

Ces Accords-Cadres TRAVAUX concernent l'ensemble des établissements suivants :

- Les Hospices Civils de Lyon (patrimoine hospitalier de Lyon),
- Le GCS Blanchisserie,
- Les établissements parties du Groupement Hospitalier Territoire Val Rhône Centre.

PHL	HCL - Patrimoine hospitalier du Val Rhône Centre
GH NORD	Hôpital de la CROIX-ROUSSE
	Hôpital Frédéric DUGOUJON
	Hôpital PIERRE GARRAUD
GH EST	Hôpital PIERRE WERTHEIMER
	Hôpital LOUIS PRADEL
	Hôpital FEMME MERE ENFANT
	Institut d'Hématologie et d'oncologie Pédiatrique (IHOPe)
GH CENTRE	Hopital des CHARPENNES
	Hôpital EDOUARD HERRIOT
	Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaire
GH SUD	Hôpital LYON SUD
	Hôpital HENRY GABRIELLE
PNH	**HCL - Patrimoine non hospitalier (DAD)**
DAD	Direction des affaires domaniales
GCS	**Groupement de coopération sanitaire**
BLA	Blanchisserie inter-hospitalière
Etablissements parties du GHT	
CHC	Centre hospitalier de Condrieu
CHG	Centre hospitalier de Givors
CHGMO	Centre hospitalier du Mont-d'Or à Albigny-sur-saône
CHGN	Centre hospitalier Intercommunal gériatrique de Neuville-Fontaines
CHPR	Centre hospitalier du Pilat Rhodanien
CHSFL	Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon
CHV	Centre hospitalier de Vienne

La procédure initiale regroupait 17 lots et a fait l'objet de 2 procédures de consultation :

- procédure 1 : Procédure d'appel d'offres ouvert, 11 lots (1 à 11), consultation T26_4002
- procédure 2 : Marché à procédure adaptée, 6 lots (12 à 17), consultation T26_4003

La présente consultation porte sur le lot 9 de la consultation en appel d'offres : serrurerie - menuiserie acier/alu – métallerie. Ce lot est relancé après déclaration sans suite. Ses caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

					HCL				GCS	Etablissements parties GHT Val Rhône Centre							PNH
Lot	**Objet**	**Attributaire**	**Montant maximum par lot en € HT sur la durée totale**	**Estimation des dépenses par attributaire en % sur 4 ans**	GHC	GHE	GHS	GHN	BLA	CHSFL	CHGN	CHGMO	CHC	CHPR	CHV	CHG	DAD
9	Serrurerie - Menuiserie acier / alu - Métallerie	Attributaire 1	2 000 000,00 €	59%	X	X			X								
		Attributaire 2		41%			X	X		X	X	X	X	X	X	X	

Lieu(x) d'exécution : Voir annexe 1 du CCAP pour la liste des établissements et le détail des adresses.

La présente consultation concerne les établissements hospitaliers du GRAND LYON, le GCS Blanchisserie et les établissements parties du GHT Val Rhône Centre. Les établissements seront répartis par secteur selon le découpage géographique ci-dessous.

GHC : Groupement Hospitalier CENTRE (HCL)

- Hôpital Edouard Herriot – 5 place d'Arsonval – 69003 LYON
- Héliport BRON – Aéroport de BRON, 1 avenue Louis Mouillard, 69500 BRON
- Laboratoire site ROCKEFELLER - 8 avenue Rockefeller 69003 LYON
- Centre de soins dentaires – 6 et 8 Place Depéret – 69007 LYON
- Hôpital des Charpennes – 27 rue Gabriel Péri – 69100 VILLEURBANNE
- Institut de Formation aux Carrières de Santé du Secteur Est – 3, 5 avenue Esquirol - 69003 LYON
- Site administratif de VILLON - 45 à 49 rue Villon - 69008 LYON

- Site administratif de LACASSAGNE - 162 avenue Lacassagne - 69003 LYON
- Siège Administratif - 3 quai des Célestins - 3 et 5 rue de Savoie -69002 LYON + annexes

GHE : Groupement Hospitalier EST (HCL)

- Groupement hospitalier Est – (Hôpital P. Wertheimer / Louis Pradel / Femme Mère Enfant) - 59 Bd Pinel - 69500 BRON
- Direction de l'informatique – 61 Bd Pinel- 69500 BRON
- Ancien centre d'hémodialyse- 52 BD Pinel- 69500 BRON
- Stérilisation Centrale - ZAC La Fouillouse - Rue Nicéphore Nièpce -69800 SAINT-PRIEST
- Unité centrale de production alimentaire (UCPA) - ZAC La Fouillouse - Rue Nicéphore Nièpce - 69800 SAINT-PRIEST

GHS : Groupement Hospitalier SUD (HCL)

- Hôpital Lyon Sud – 165 chemin du grand Revoyet – 69310 PIERRE BENITE
- Pharmacie centrale – 57 rue Francisque Darcieux - 69230 SAINT GENIS LAVAL
- Hôpital Henry Gabrielle – route de Vourles – 69230 SAINT GENIS LAVAL
- Institut De Formation Aux Carrières De Santé Du Secteur Sud Clemenceau
- Plateforme Logistique - 68 chemin de la Mouche - 69230 SAINT-GENIS LAVAL
- Plateforme Archives - 97 rue Jules Guesde - 69230 SAINT-GENIS LAVAL

GHN : Groupement Hospitalier NORD (HCL)

- Hôpital Croix Rousse – 103 Grande rue de la Croix Rousse – 69004 LYON
- Hôpital Frédéric Dugoujon – 14 rue Pasteur – 69300 CALUIRE
- Hôpital Pierre Garraud – 136 rue du commandant Charcot – 69005 LYON.

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire (GCS)

- Blanchisserie inter hospitalière, Parc d'activité des Lumières, ZAC de la Fouillouse, 531 Rue Nicéphore Niepce, 69800 SAINT PRIEST

EP : Etablissement parties du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) :

- Le Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or, 6 rue Notre Dame, 69250 Albigny sur Saône **(CHGMO)**
- Le Centre Hospitalier de Sainte Foy lès Lyon, 78 chemin de Montray, 69110 Sainte Foy lès Lyon **(CHSFL)**
- L'Hôpital Intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône, 53 chemin de Parenty, 69250 Neuville sur Saône **(CHGN)**
- Le Centre Hospitalier Gabriel MONTCHARMONT, 10 rue de la Pavie 69420 CONDRIEU **(CHC)**
- Le Centre Hospitalier de MONTGELAS, 9 avenue Professeur Fleming 69700 GIVORS **(CHG)**
- Le Centre Hospitalier du PILAT RHODANIEN, 1 place Abbé Vincent 42410 PELUSSIN **(CHPR)**
- Le Centre Hospitalier LUCIEN HUSSEL, Montée du docteur Chapuis 38200 VIENNE **(CHV)**

Codes CPV :

N° lot	Code principal	Description
9	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres

1.2 Durée du marché

Le marché est établi pour une période de deux années fermes débutant à la date de notification.

A l'issue de la période ferme, ce marché pourra tacitement être reconduit deux fois, pour une durée d'un an, sauf si le pouvoir adjudicateur notifie au prestataire, deux mois avant l'échéance de la période en cours, une décision expresse de non-reconduction.

Les marchés subséquents et bons de commande ne peuvent être conclus ou émis que durant la période de validité de l'accord cadre. Toutefois leur durée d'exécution peut se prolonger au-delà de la date de validité de l'accord cadre, dans les conditions fixées à l'article R2162-5 du CCP.

1.3 Procédure de passation

Le présent appel d'offres ouvert fait suite à la déclaration sans suite du lot 9 de la consultation T26_4002 pour cause d'infructuosité. Il est soumis aux dispositions des articles L2124-2 et R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

1.4 Forme du marché

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire exécuté selon les prestations mises en œuvre, par l'émission de bons de commande ou par la conclusion de marchés subséquents en application des articles R2162-2 à R2162-14 du code de la commande publique : chacun des deux attributaires est titulaire pour un périmètre géographique défini pour toutes les commandes inférieures ou égales à 50 000 € HT (voir le tableau de l'article 1.1 ci-dessus). Ces commandes sont passées exclusivement par bons de commandes. Pour chaque commande supérieure à 50 000 € HT, les titulaires du lot sont remis en concurrence et un marché subséquent est passé.

Il est conclu sans montant minimum et avec le montant maximum mentionné ci-dessous pour la durée globale, reconductions comprises :

N°lot	Désignation	Montant maximum € H.T
9	Serrurerie – Menuiserie Acier/ Alu - Métallerie	2 000 000,00 €

1.5 Décomposition de la consultation en lots

Les prestations ne sont pas réparties en lots. Il s'agit de la relance d'un lot de la consultation précédente. De ce fait, l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes, conformément à l'article L2113-10 du code de la commande publique.

1.6 Décomposition de la consultation en tranches

Les prestations ne sont pas décomposées en tranches.

1.7 Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

1.7.1 Variantes.

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.7.2 Prestations supplémentaires.

Sans objet

1.7.3 Solutions alternatives.

Sans objet

Article 2. Visites.

Sans objet

Article 3. Conditions de participation à la consultation

L'offre peut être présentée par un candidat individuel ou par un groupement d'opérateurs économiques.

3.1 Forme juridique des groupements

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché ou lot.

La présente consultation interdit aux candidats de présenter pour le marché ou/l'ensemble des lots plusieurs offres en agissant à la fois :

1/ en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements
2/ en qualité de membre de plusieurs groupements.

3.2 Niveaux spécifiques minimaux exigés

Le candidat ou L'équipe candidate devra réunir l'ensemble des capacités économique, techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

N° lot	Intitulé du lot	Qualifications requises ou références équivalentes	Effectif mini requis en nombre pers.	Références de l'entreprise de même nature précisant le montant, date, lieu et certificat de bonne exécution signés par maître d'ouvrage (préciser type, nb max, de moins de 3 ans…)
9	Serrurerie – Menuiserie Acier/ Alu - Métallerie	4412 4421 (structure métallique)	10	3 références d'accords-cadres notifiés au candidat depuis 2020 ou plus tard, portant sur

		4441 (clôtures métalliques)		des prestations et des périmètres techniques les plus proches possible de l'objet du marché

3.3 Conditions particulières d'exécution : Clause sociale

Afin de renforcer la cohésion sociale sur son territoire, le pouvoir adjudicateur souhaite favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en parcours d'insertion professionnelle. Le pouvoir adjudicateur décide de faire appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises afin de lier dépense publique et intérêt général.

Les modalités de mise en œuvre sont décrites dans le cahier des clauses administratives particulières de la présente consultation.

Article 4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.) et et ses annexes :
  - RC_Annexe 1_Procedure reponses dematerialisees
  - RC_Annexe 2 _Dume_Mode operatoire Fournisseurs

- La fiche « AttestationsLegales »
- Le cadre des qualifications
- Le cadre des références
- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2
- La fiche contacts

- L'acte d'engagement (Attri 1)

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

- La déclaration de sous-traitance (DC4)

- Le cadre de Mémoire technique

- La liste de préférence des périmètres géographiques

- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes :
  - CCAP_ Annexe 1_Liste des établissements HCL et des contacts
  - CCAP_ Annexe 2_Risques généraux
  - CCAP_ Annexe 3_Facturation HCL
  - CCAP_ Annexe 4_Info facturation GHT
  - CCAP_ Annexe 5_Adresses et conditions loogistiques GHT
  - CCAP_ Annexe 6_Coordonnées comptables assignataires

- Le cahier des clauses techniques communes (C.C.T.C.) et ses annexes :
  - CCTC_Annexe 1_reglementation
  - CCTC_Annexe 2_Risque amiante SS4

- CCTC_Annexe 3_procédure CLIN p_4
- CCTC_Annexe 4_Référentiel DAO
- CCTC_Annexe 5_Référentiel BIM

Aucun CCTP spécifique ni aucune annexe technique ne sont prévus pour ce lot 9. Les pièces générales du marché sont applicables à ce lot, conformément aux dispositions de l'article 3.1 du CCAP. Les candidats sont donc invités à établir leur offre sur la base de ces pièces, complétées par les prescriptions techniques et les prestations décrites dans le BPU.

Article 5. Dispositions générales

5.1 Modalités d'obtention du dossier de consultation

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.
Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à **http://www.marches-publics.gouv.fr.**

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les candidats devront disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :
-.zip, .rar ;
- Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur) ;
- PDF.

5.2 Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3 Communication dématérialisée

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra aux établissements la notification de document et/ou la transmission d'informations.
Cette adresse mail doit figurer dans l'acte d'engagement et en cas de modification de celle-ci, le pouvoir adjudicateur doit être averti dans les plus brefs délais.

5.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des plis.

5.5 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes :

- Financement : Budget de l'Etablissement Public de santé,
- Paiement : selon les dispositions des articles R2191-1 à R2191-26 du code de la commande publique.

Article 6. Présentation des candidatures et des offres

Les éléments de la candidature ainsi que les offres sont entièrement rédigés en langue française et exprimés en EUROS.
Il est demandé aux candidats de soigner la présentation de leur réponse et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :

Nom Répertoire	**Intitulé du document + Nom du candidat ou membre du groupement**	Format du fichier
Candidature	DUME ou (DC1) et (DC2)	PDF
	Déclaration CA	PDF
	Références	PDF
	Déclaration encadrement	PDF
	Déclaration effectifs moyens	PDF
	Certificats de qualification professionnelle	PDF
	Cadre références équivalentes	PDF
	Description outillage / équipement technique	PDF
	Accord souscription Attestations Légales	PDF
	Participants aux négociations	PDF
Offre	Acte d'engagement (Attri1)	PDF
	BPU	Excel + PDF
	Mémoire technique	PDF
	Liste de préférence des périmètres géographiques	PDF
	Curriculum vitae	PDF
	RIB	PDF
	Déclaration de sous-traitance le cas échéant	PDF

Chaque document remis correspondra à un fichier distinct.

Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier courts (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier.
Les candidats feront une candidature et une offre distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

6.1 Présentation de la candidature

Les candidats peuvent remettre leur candidature :

- soit par le biais du DUME : ce dernier devra être rédigé en français.

Le cas échéant, le mandataire du groupement renseigne directement le DUME sur le profil d'acheteur en suivant les étapes indiquées sur la présentation « DUME ».

- soit par le biais des formulaires DC1/DC2 ou équivalents.

Les candidats remettent à l'appui de leur candidature les documents nommés ci-dessous :

- **<u>Justifications à produire quant à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle</u>**

- La lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Le document « Accord de souscription à une plateforme de diffusion des attestations légales en cas d'attribution » dûment complété.
- La fiche contact entreprise
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

- **<u>Eléments permettant d'apprécier la capacité économique et financière</u>**

- Un tableau exposant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés ces trois dernières années (indication pouvant être portée au formulaire DC2 ou au DUME selon le cas).

- La preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

- **<u>Eléments permettant d'apprécier capacité technique et professionnelle</u>**

-Habilitation professionnelle (agrément notamment à indiquer)

-Une attestation sur l'honneur de l'employeur certifiant que le personnel susceptible d'intervenir dans le cadre du marché disposera, avant la notification du marché, d'attestations de compétence amiante sous-section 4 à jour, couvrant les différentes fonctions prévues par la réglementation (encadrement technique, encadrement de chantier et opérateurs, ou le cas échéant le cumul de ces fonctions)

-Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

-Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

- Qualifications

    - Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants demandées à l'article 3.2 du présent RC, le cas échéant, preuves équivalentes ou références équivalentes. Dans le cas de références équivalentes, les candidats utiliseront le cadre de références équivalentes fourni au présent dossier de consultation.

- Références :

    - Références de prestations comparables à l'objet du marché comme précisées dans le tableau à l'article 3.2 du présent RC. Les opérateurs utiliseront le cadre de références fournis au présent dossier de consultation.

- Capacités

    - Les candidats devront démontrer leur capacité à intervenir en sous-section 4. Cette capacité pourra être justifiée par tout moyen, notamment par une attestation de compétence amiante sous-section 4 – Encadrement technique. L'attestation de compétence amiante sous-section 4 « encadrement technique » devra être fournie par le titulaire avant le démarrage des prestations.

Les opérateurs utiliseront le cadre de références fourni au présent dossier de consultation.

Pour le renouvellement et la simplification de la transmission des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : attestationlegale.fr – Renseignements au 04 72 38 32 58.

Conformément à la règlementation, les candidats n'ont plus l'obligation de fournir des documents justificatifs dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, ou qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation.

6.2 Présentation de l'offre

- L'acte d'engagement
- Le cadre de réponse de l'offre financière complété par le candidat :
    - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

- Le Cadre de Mémoire Technique
- Les curriculum vitae
- La liste de préférence des périmètres géographiques
- Un RIB
- La déclaration de sous traitance (Attri 2) sous réserve d'avoir un sous traitant à déclaré

En cas de groupement, l'ATTRI1 devra être signé par tous les membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité à signer seul l'offre.

Article 7. Conditions d'envoi des plis

Les opérateurs économiques remettront leur candidature et leur offre exclusivement sur le profil acheteur suivant : https://www.marches-publics.gouv.fr avant la date et l'heure limite de réception des offres.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée. Les fichiers doivent contenir la candidature et l'offre.

Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission des plis par voie électronique, le prestataire devra se conformer aux dispositions indiquées dans la note de procédure figurant en annexe de règlement de consultation.

Le candidat dispose aussi de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse par voie dématérialisée. (Arrêté du 22 mars 2019).

Article 8. Examen des candidatures et des offres

8.1 Examen de la candidature

Les candidatures seront appréciées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats.

8.2 Examen des offres

L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix : 60%

Le montant servant à l'analyse de ce critère sera déterminé par l'application des prix unitaires figurants au BPU aux quantités définies dans un DQE "masqué" qui sera chiffré par le pouvoir adjudicateur lors de l'ouverture des offres. Il ne sera pas remis aux candidats dans le cadre du DCE.

Ce DQE masqué intègre des quantités définies préalablement par le pouvoir adjudicateur avant l'envoi à la publication de l'avis d'appel à la concurrence sur des prix de l'accord-cadre.

- Critères d'évaluation de la valeur technique 40% se décomposant en sous-critères ainsi :

- Organisation générale (2%)
- Moyens humains et matériels (16%)
- Produits proposés (4%)
- Organisation pour répondre aux objectifs du marché (18%)

8.3 Audition

Sans objet

Article 9. Notification – Attribution

9.1 Attribution des accords-cadres

Un même candidat ne pourra pas être attributaire de plus d'un périmètre géographique pour le lot objet de la présente consultation : chaque candidat remettra avec son offre sa liste de choix précisant par ordre de préférence le périmètre géographique qu'il souhaiterait se voir attribuer conformément à la répartition géographique définie par le pouvoir adjudicateur à l'article 1.1 du présent document.

Ainsi, le candidat classé 1er se verra attribuer son choix 1, le candidat classé 2ème son choix 1 si celui-ci n'a pas déjà été attribué ou son choix 2 et ainsi de suite. En cas d'un nombre insuffisant d'offres classées (inférieur au nombre d'attributaires fixé), le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer plusieurs périmètres géographiques au candidat classé 1er.

Le candidat devra obligatoirement compléter le fichier Excel joint DCE et le remettre avec son offre.

9.2 Informations des candidats évincés

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue en seront informés par échange dématérialisé via le profil acheteur.

9.3 Documents à fournir par l'attributaire avant la signature du marché

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé par échange dématérialisé sur le profil acheteur (NOTI1).

Conformément aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique, l'attributaire devra impérativement fournir avant la signature du marché les documents suivants (NOTI1) :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle de l'attribution du marché – l'attestation de régularité fiscale devra dater de moins de 3 mois ;
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et

des contributions et datant de moins de six mois (articles D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger) ;
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers (extrait K, K bis ou D1) datant de moins de 6 mois, ou à défaut, numéro SIREN.

Le cas échéant :

- La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail).

- Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail). Ces pièces sont à fournir avant le détachement des salariés concernés.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est mentionné dans le courrier adressé au candidat retenu. Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les pièces susvisées sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

9.4 Signature individuelle des fichiers par l'attributaire

L'attributaire doit signer individuellement l'Acte d'engagement (ATTRI1) au moyen de son certificat de signature électronique.

Ce fichier peut être signé avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents accessible au niveau de la procédure concernée sur la plate-forme https://www.marches-publics.gouv.fr. Cela générera un fichier au nom du document avec « .xml ».

Dans le cas où un autre outil serait utilisé par l'attributaire pour signer électroniquement ses documents, celui-ci doit fournir les logiciels nécessaires à la lecture des documents signés électroniquement.

Les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

Article 10. Renseignements complémentaires

Pendant la phase de consultation, les candidats font parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires via le profil acheteur PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Les demandes adressées par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre :

Le gestionnaire marchés
Mail : DA.DMS-CM4P@chu-lyon.fr